Présentation par le sénateur-maire d'Alençon

Orientations budgétaires de la ville pour 2000

Séance du Conseil municipal, le 21 février 2000

Mes chers collègues,

En préambule au débat d'orientations budgétaires 2000, il me semble utile de vous présenter, comme chaque année, une synthèse de la situation financière de la Ville d'Alençon au 31 décembre dernier, au regard des cinq priorités qui ont prévalu, chaque année, pour l'élaboration du budget primitif, à savoir :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour garantir le bon emploi des crédits au service des habitants,
- maintien d'un autofinancement net à un niveau élevé,
- effort important d'équipement pour améliorer le confort des alençonnais et servir l'attractivité de la Ville,
- maîtrise de la dette,
- allégement de la fiscalité.

Au 31 décembre 1999, les comptes de notre ville d'Alençon montrent que nous avons bien tenu le cap que nous nous étions fixé.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles sont passées d'un montant de 156 millions en 1989 à 108,8 millions en 1999, cette importante diminution étant liée aux transferts de compétences opérés à la Communauté Urbaine d'Alençon principalement depuis 1996. A compétences égales, ces mêmes dépenses de fonctionnement se seraient élevées en 1999 à 170,1 millions, ce qui représente une augmentation de seulement 8,48 % en 10 ans soit une moyenne annuelle de 0,85 %.

Comme je vous l'ai indiqué, lors du vote du Budget Primitif 1999, c'est cette rigueur de gestion qui a permis de dégager les marges de manoeuvre nécessaires pour financer des choix politiques ambitieux permettant par exemple de renforcer l'action sociale et de soutenir la vie associative entre 1989 et 1999. Ainsi, la subvention au C.C.A.S. a doublé, les crédits aux Maisons de quartier ont progressé de 77,50 % et globalement le budget social a augmenté de 72,66 %. Les subventions aux associations (hors C.C.A.S.) ont, elles, progressé de plus de 50 % sur la même période.

Cette exigence de gestion a permis également d'accroître et de maintenir l'épargne nette à un niveau élevé : 12,5 millions.

C'est cette politique rigoureuse, associée à l'importance des financements extérieurs obtenus au cours des dernières années, qui a permis de réaliser un effort important de développement des infrastructures et d'élargir une offre de services de qualité pour améliorer le confort des habitants et rendre notre ville plus attractive.

Les crédits d'équipement réalisés sont passés, en 10 ans, de 24,5 millions en 1989 à 73,3 millions en 1999, soit 3 fois plus. Pour la seule année 1999, les crédits d'équipement réalisés par habitant sont de 2.355 F soit plus du double de la moyenne des villes de notre taille.

Cet effort d'équipement s'est accompagné d'une politique active de désendettement. Le stock de dette est passé de 243 millions en 1999 à 182,7

millions en 2000, soit une réduction de plus du quart (60,3 millions). Les intérêts de la dette ont été ramenés de 22,6 millions en 1989 à 8,5 millions en 2000, soit une économie de 14,1 millions. Les économies réalisées en 10 ans sur les frais financiers ont permis un meilleur emploi des crédits de fonctionnement. 65 % ont été affectés à l'augmentation du budget social, 35 % ont contribué à soutenir la vie associative et l'emploi des jeunes.

En 2000, ces économies réalisées sur les intérêts de la dette pourraient permettre d'abonder, de nouveau, les aides aux plus démunis et soutenir la vie associative.

L'allégement fiscal sans précédent pratiqué en 1999 pour soulager les contribuables s'est traduit par une baisse des taux cumulés sur le foncier bâti et la taxe d'habitation respectivement de 23,71 % et 6,64 %. A ce titre l'abandon de produit fiscal (hors transferts de compétence) consenti entre 1990 et 1999 aura été de 18 millions de francs.

Avant de laisser le soin à Yves Deniaud de vous présenter en détail les orientations budgétaires proposées pour l'année 2000, je veux insister sur la nécessité de continuer à tenir le cap car seule une forte exigence budgétaire permet de rendre aux élus la liberté de leurs choix et de préparer l'avenir, les orientations budgétaires proposées chaque année depuis 1989 ne sont que les cinq piliers de la sagesse admis et reconnus par tous en matière de finances publiques.

Je souhaite par ce rappel souligner que le redressement financier d'une Ville n'est en rien garanti dans le temps, qu'il réclame constance et vigilance car il suffit d'un budget mal maîtrisé pour que la spirale infernale de la dette et des impôts s'emballe à nouveau.

Faisons de notre mieux, ensemble, pour qu'il n'en soit plus jamais ainsi.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon